



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 12 OCTOBRE 2017 -

DÉCISION N° 17 - 12 - 072

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 28 septembre 2017 s'est réuni le 12 octobre 2017 à partir de 11 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (5 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Bernard Philibert (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)
- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 1 : L'attribution du marché pour la formation aux permis de conduire routiers et bateaux.

Les prestations de formation aux permis de conduire routiers et bateaux pour le SDIS 42, qui font l'objet d'un accord-cadre à bons de commande, sont destinées aux sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, ou aux personnels des filières administrative et technique (ATS), émanant des 72 centres d'incendie et de secours du département ou du CDIS.

La formation, objet du marché, repose sur la nécessité de disposer, au sein des centres d'incendie et de secours du département, de conducteurs, sapeurs-pompiers ou ATS, en nombre suffisant pour répondre aux exigences opérationnelles. Son objectif est l'obtention, en fonction du lot concerné, des permis C (poids-lourd), BE (remorque), CE (super lourd) et du permis S (fluvial).

Le présent marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres et la consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum.

La durée de validité du marché est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 an à compter de la notification du marché. Sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois avant l'échéance annuelle, le marché est reconductible tacitement 3 fois, pour une période de 1 an.

Ces prestations font l'objet de 7 lots :

- lot n° 1 : permis C et BE pour le secteur nord,
- lot n° 2 : permis C et BE pour le secteur centre,
- lot n° 3 : permis BE pour le secteur sud,
- lot n° 4 : permis C et BE pour le secteur sud Pilat,
- lot n° 5 : permis CE pour le département de la Loire,
- lot n° 6 : permis S pour le secteur nord,
- lot n° 7 : permis S pour le secteur sud.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

1. Prix (pondération : 60 points) :

- 50 points pour la partie forfaitaire,
- 10 points pour les frais de réinscription,

2. Valeur technique (pondération : 40 points) :

- conditions d'accueil : 10 points
- possibilité de formation le soir, en week-end et périodes bloquées : 20 points
- possibilité de formation à distance : 10 points

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 octobre 2017 afin de procéder à l'attribution de ce marché à partir du rapport d'analyse des offres fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 12 octobre 2017, concernant l'attribution du marché pour la formation aux permis de conduire routiers et bateaux de la façon suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20171012-17-12-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Publication : 16/10/2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017
Publication : 16/10/2017

Lots	Sociétés retenues
<p>LOT 1</p> <p>permis C et BE pour le secteur nord</p>	<p>CORGIER FORMATION</p> <p>1 rue du Pont Mondet ZA Chavanis 69550 ST JEAN LA BUSSIÈRE</p> 
<p>LOT 2</p> <p>permis C et BE pour le secteur centre</p>	<p>AUTO ECOLE MOULIN</p> <p>2 bis bd Chavassieu 42600 MONTBRISON</p>
<p>LOT 3</p> <p>permis BE pour le secteur sud</p>	<p>AUTO ECOLE LA LIBERATION</p> <p>27 avenue de la Libération 42000 ST-ETIENNE</p>
<p>LOT 4</p> <p>permis C et BE pour le secteur sud Pilat</p>	<p><i>Déclaré infructueux</i></p>
<p>LOT 5</p> <p>permis CE pour le département de la Loire</p>	<p>AUTO ECOLE MOULIN</p> <p>2 bis bd Chavassieu 42600 MONTBRISON</p>
<p>LOT 6</p> <p>permis S pour le secteur nord</p>	<p><i>Déclaré infructueux</i></p>
<p>LOT 7</p> <p>permis S pour le secteur sud</p>	<p>SARL LIBENAUTIC</p> <p>27 avenue de la Libération 42000 ST-ETIENNE</p>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/10/2017

Publication : 16/10/2017

Article 2 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.



Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Loire

Bernard PHILIBERT